

	Comité Départemental Aveyron-Lozère BasketBall 44, place des Tilleuls – 12160 BARAQUEVILLE Tel : 05 65 78 54 66 Courriel : comite@aveyronlozerebasketball.org
	PÔLE PRATIQUES SPORTIVES ET COMPETITIONS 5x5
Objet : Coupe de l'Avenir 2022 - 2023	
Contact : CREYSSEL Fabrice- Responsable Pôle Sportif 06 87 56 11 94	

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de l'organisation de la Coupe de l'Avenir 2022-2023, le comité Aveyron-Lozère a fait évoluer la formule sportive et réglementaire.

Nous venons vous apporter des informations complémentaires à ces changements :

Périodes gagnantes :

- Tous les matchs de Coupe de l'Avenir (Quarts de finale jusqu'à la finale), **se joueront en 6 périodes.**
- Les temps des périodes sont différents d'une catégorie à une autre (voir RSP en pièce jointe).
- L'équipe remportant le plus de périodes **gagne le match** (exemple : 4 périodes à 2).
- **Les 6 périodes doivent être obligatoirement** jouées même si le vainqueur du match est déjà connu.

Handicap :

- Un handicap de points, **avant chaque début de période**, a été attribué à l'équipe ayant un niveau supérieur (voir le tableau RSP en pièce jointe).
- Avant chaque début de nouvelle période, le score doit être remis à « zéro » ou avec le handicap.
- Attention, sur l'Emarque ce handicap est généré seulement sur la 1ère période, il sera nécessaire de marquer les points de handicap manuellement sur les périodes suivantes (pas de points de handicap pendant les prolongations).

Temps décompté :

- Attention, seules les deux dernières minutes de chaque période seront décomptées. Sur LF arrêt du chrono obligatoire.

Prolongation(s) :

- Si chaque équipe remporte 3 périodes, il y aura une ou plusieurs prolongations **de 3 minutes** (2 dernières minutes décomptées).
- **Attention**, l'Emarque ne permet pas de créer des rencontres avec 6 périodes, les rencontres seront générées avec 4 périodes + 2 prolongations. Sur ces deux

prolongations périodes 5 et 6, le temps (minutes) ne pourra pas être affiché sur l'Emarque, le tableau d'affichage du gymnase sera le seul moyen de connaître le temps restant.

- Idem pour la ou les « vrais » prolongations (si 3 périodes partout), le tableau d'affichage du gymnase sera le seul moyen de connaître le temps restant.

Pour rappel, lors des ½ finales (la samedi 1^{er} avril 2023) toutes les équipes évoluant en Championnat Occitanie /ID U13 - U15- U17- U18) auront match de championnat. La date butoir pour reporter le match de coupe est samedi 29 avril 2023.

Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
GUILLAMET Anthony CTF	CREYSSELS Fabrice Responsable Pôle sportif	ESPINASSE Christel Présidente



RÈGLEMENTS SPORTIFS PARTICULIERS

Coupe de l'Avenir 2022-2023

Articles	U13	U15	U18F - U17M
	<u>Surclassement</u> : le surclassement en vigueur est celui du niveau DEPARTEMENTAL		
1 – Joueur(se)s	<i>Rappel de l'article 429 - RG de la FFBB : Un joueur des catégories d'âge U15 et moins ne peut participer à plus d'une rencontre sur trois jours de suite (consécutifs) qu'il soit surclassé ou non (à l'exception des tournois, pour autant que le temps de jeu soit réduit, et des phases finales des compétitions nationales).</i>	<i>Un joueur des catégories d'âge U15 et moins ne peut participer à plus d'une rencontre par week-end sportif sur trois jours de suite (consécutifs) qu'il soit surclassé ou non (à l'exception des tournois, pour autant que le temps de jeu soit réduit, et des phases finales des compétitions nationales).</i>	<i>Rappel de l'article 429.1 - RG de la FFBB : Un joueur des catégories de pratique U17 et plus ne peut participer à plus de deux rencontres sur trois jours de suite (consécutifs)</i>
2- 2 équipes du même club	Les équipes du même club doivent se rencontrer dès les quarts de finale		
2 – Mutualisation possible entre associations	Les équipes en CTC, INTER-EQUIPES ou en ENTENTE sont autorisées à jouer.		
3 - Equipe vainqueur	L'équipe vainqueur sera celle qui remportera le plus de quart temps. Les 6 quarts temps doivent être jouer.		
3 – Temps de jeu	6 périodes de 6 minutes. Les deux dernières minutes de chaque période sont décomptées. Mi-temps de 10 minutes, intervalles de 2 minutes entre chaque période.	6 périodes de 7 minutes. Les deux dernières minutes de chaque période sont décomptées. Mi-temps de 10 minutes, intervalles de 2 minutes entre chaque période.	6 périodes de 7 minutes. Les deux dernières minutes de chaque période sont décomptées. Mi-temps de 10 minutes, intervalles de 2 minutes entre chaque période.
4 – Temps mort	1 temps mort par quart temp par équipe		

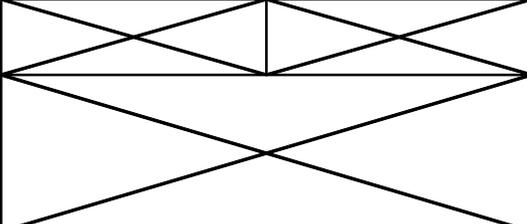
5- Fautes collective

Identique au match de championnat

Articles	U13	U15	U17M et U18F
4 – Forme d'opposition	4 contre 4	5 contre 5	

<p>5 – Directives techniques</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Toutes les défenses de zone, zone- press sont INTERDITES. • Toutes les défenses homme-à- homme (fille-à-fille) tout terrain avec des prises à deux sont INTERDITES. • Tous les écrans sur le porteur du ballon sont FORTEMENT DECONSEILLES. • Tous les écrans entre non-porteurs du ballon sont FORTEMENT DECONSEILLES. <p>En cas d'entorses aux directives techniques, l'entraîneur devra le faire enregistrer sur la feuille de marque dans la case "réserves".</p> <p><u>Sanction(s) en cas de manquement aux directives techniques.</u></p> <p>Après plusieurs signalements et une constatation d'une personne habilitée par la Commission Technique (ou directement une constatation d'une personne habilitée par la Commission Technique) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la rencontre perdue par pénalité (rencontre constatée par la personne habilitée) 				
<p>6 – Occasion de remplacement supplémentaire</p>	<p>Une occasion de remplacement commence lorsqu'un panier du terrain est marqué dans les deux (2) dernières minutes des 3 premières périodes de la rencontre, seulement pour l'équipe adverse de celle qui a marqué (« panier encaissé »). Dans ce cas précis, le chronométrateur devra arrêter le chronomètre de jeu.</p>				
<p>7 – Date et horaire des rencontres</p>	<p>La gestion des rencontres est assurée par le Comité. L'horaire des rencontres est le samedi à 13h00.</p>	<p>La gestion des rencontres est assurée par le Comité. L'horaire des rencontres est le samedi à 16h30.</p>		<p>La gestion des rencontres est assurée par le Comité. L'horaire des rencontres est le samedi à 14h30.</p>	

Articles	U13	U15	U17M et U18F
<p>8 – Matériel et équipements</p>	<p>Ballons : Féminine : Taille 5 Masculin : Taille 6</p>	<p>Grands paniers (3,05m). Ballons : Féminine : Taille 6 Masculin : Taille 7</p>	
<p>9 – Logiciel e-marque</p>	<p>Le Logiciel fédéral e-marque V2 est OBLIGATOIRE. Le club recevant doit mettre à disposition des OTM le matériel informatique nécessaire à la tenue du logiciel. Se reporter aux textes référent des « Règlements Sportifs Généraux ».</p>		

10 – Pénalités pour manquement aux règles	Se référer aux Règlements sportifs généraux de la Ligue d'Occitanie : dispositions financières.		
11 – Qualifications et licences	<p align="center">Nombre de joueur(se)s autorisé(e)s : 10 au plus. Licences C ou AST CTC pas limitation Licences C1 ou C2 ou T ou AST hors CTC : 5 au maximum <i>NOTA : Le total de l'ensemble de ces licences sur la feuille de marque ne devra, en tout état de cause dépasser le nombre de <u>cing</u>.</i></p>		
12 – Pas de résultat nul	Si chaque équipe remporte 3 quarts temps, la rencontre se poursuit par autant de prolongation de 3 minutes (2 dernière minutes décomptées) que cela sera nécessaire pour obtenir un résultat positif.		
Articles	U13	U15	U17M et U18F
14 – Sanction en cas de forfait ou pénalité	Une association sportive ayant une défaite par « FORFAIT » ou par « PENALITE » sera considérée comme ayant le plus mauvais goal average des associations sportives à égalité de points.		
15 – Communication des résultats	<p align="center">Les résultats des rencontres doivent être rentrés sur : Internet : http://extranet.ffbb.com/fbi AVANT LE DIMANCHE SOIR 20H.</p>		
16 – Communication des fichiers emarque	<p align="center">En cas de feuille de marque électronique faite avec l'aide d'un fichier importé de FBIV2, le club recevant doit déposer le fichier export.zip de la rencontre avec le système d'envoi sur la page suivante : http://www.ffbb.com/ffbb/officiels/otm/e-marque En cas de feuille de marque électronique faite en saisie manuelle, le club recevant doit transmettre les deux fichiers suivants (export.zip et feuille de marque en pdf) par courrier électronique à l'adresse fournie par la Commission des Compétitions organisatrice AVANT LE DIMANCHE SOIR 20H.</p>		
17 - Officiels	<p align="center"><u>S'agissant des Arbitres,</u> Les arbitres sont désignés par la C.D.O. compétente territorialement, en fonction de la division concernée. Les indemnités d'arbitrage doivent être remboursées, sur la présentation de la convocation, à parts égales, par les deux associations sportives avant la rencontre et selon le barème établi. <u>En cas d'absence de désignation</u>, le club qui reçoit étant organisateur, c'est à lui de prévoir une ou deux personnes pour arbitrer la rencontre. Ces personnes doivent obligatoirement être licenciées (licence joueur) et peuvent ne pas être arbitre officiel. Si le club organisateur n'a pas trouvé de personne pour arbitrer, c'est un joueur de l'équipe recevante qui devra obligatoirement officier. Cet article s'inscrit dans les règlements sportifs généraux de la Ligue d'Occitanie dans le cadre de l'article 31. Les pouvoirs de l'arbitre (ou des arbitres) ainsi désigné(s) sont applicables conformément à l'article 32 des règlements sportifs généraux de la Ligue d'Occitanie. <u>S'agissant des OTM,</u> les dispositions de l'article 39 sont applicables.</p>		
18 – Délégué du club	<p align="center">Les dispositions de l'article 42 des Règlements sportifs généraux de la Ligue d'Occitanie sont en vigueur. En cas de défaut de délégué de club, ni de personne majeure licenciée encadrant l'équipe, le ou la Président(e) de l'association sportive recevant sera responsable es-qualité de la bonne tenue de ses licenciés ainsi que de ses accompagnateurs et « supporters » : (cf règlement disciplinaire général de la FFBB) des Règlements sportifs généraux de la FFBB</p>		
19 – Remise en jeu rapide en zone arrière	L'ARBITRE NE DOIT PAS TOUCHER LE BALLON LORS DES REMISES EN JEU EN ZONE ARRIERE SAUF APRES UNE FAUTE ou UN TEMPS-MORT.		
Remplacement	<p align="center">Les remplacements en zone arrière ne sont donc plus autorisés sauf si une contre attaque n'est pas possible, c'est-à-dire en cas de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faute • Temps-mort • Arrêt de jeu prolongé (joueur blessé, ballon dans les tribunes, ...) 		

20 – Ligne à 3 points	6,25 M (LIGNE EN POINTILLE)	6,75M
------------------------------	------------------------------------	--------------

Articles	U13	U15	U17M et U18F
21 – Temps de possession	Quand l'équipe attaquante récupère le ballon après qu'il a touché l'anneau (rebond offensif) elle dispose de 14 secondes pour tirer (et non plus 24 sec.)		
22 – Statut de l'entraîneur	Ne s'applique pas à ces divisions		
23 – Règlement Financier Participation financière des clubs	Ne s'applique pas à ces divisions		
24 – Cas particuliers	Tous les cas particuliers qui pourraient survenir en cours ou à la fin de la saison, et non prévus dans le présent règlement, seront traités par le BUREAU DU COMITE ORGANISATEUR DE LA COUPE DE L'AVENIR.		

Articles				
-----------------	--	--	--	--

Tableau des écarts sur chaque début de quart temps (sauf sur la prolongation).

	OCC	R2	ID1	ID 2 et 3	Dép
OCC	0	3	4	5	6
R2		0	3	4	5
ID1			0	3	4
ID 2 ET 3				0	3
Dep					0